



**Procès-verbal de la séance du conseil communautaire
Du Jeudi 20 septembre 2012 à la Mairie de Kerlaz**

Date de convocation : 11/09/2012 / Date d'affichage : 24/09/2012 / Nombre de conseillers : 22 / Présents : 17 / Votants : 20

L'an deux mil douze, le jeudi 20 septembre à 18 heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Kerlaz, sous la présidence de M. Rémi BERNARD, Président.

Présents :

Martine LE GOFF, Philippe PAUL, Jos LE GALL, Henri CARADEC, François PERROT, Michel BALANNEC, Viviane DILER, Raymond LE BRIS, Monique PREVOST, Gaby LE GUELLEC, Joël LARVOR, Jean- François PHILIPPE, Danièle SALM, Michel KERVOALEN, Henriette ROGUEDA, Henri SALM

Absents excusés :

Marie-Pierre BARIOU,
Dominique TILLER, pouvoirs à Viviane DILER
Sébastien STEPHAN, pouvoirs à Jean-François PHILIPPE
Yves RIOU
Erwan LE FLOCH pouvoirs à Philippe PAUL

Secrétaire de séance : Henriette ROGUEDA

**VENTE DE TERRAINS
PARCS D'ACTIVITES DE LANNUGAT NORD ET DE KERMENEZ
ANNULATION DE LA DELIBERATION PRECEDENTE
ET NOUVELLE DELIBERATION**

Rapporteur : Rémi BERNARD

Par délibération du 21 juin 2012, le Conseil communautaire a approuvé la vente de plusieurs terrains sur les parcs d'activités de Lannugat Nord à Douarnenez et de Kermenez à Poullan sur Mer.

L'avis des services des domaines n'ayant pas été expressément visé dans cette délibération, Monsieur le Préfet du Finistère, par la voie du Bureau du contrôle de légalité, a demandé à ce que cette délibération soit retirée.

Depuis cette information, les services de France Domaine ont été consultés pour l'estimation de la valeur vénale des lots des parcs d'activités de Lannugat Nord et de Kermenez. Les tarifs évalués par France Domaine sont de 14 €HT pour les lots de Lannugat Nord et de 10 €HT pour les lots de Kermenez.

Vu l'avis des services de France Domaine, je vous propose de délibérer sur les quatre ventes suivantes :

Parc d'activités de Lannugat Nord à Douarnenez

❶ Vente des parcelles cadastrées section AY n°177 (491 m²) et n°178 (905 m²) composant le lot n°7 du parc d'activités de Lannugat Nord, à la SCI Circulaire domiciliée à Douarnenez et représentée par M. Jérôme Huon de Penanster agissant en qualité de gérant, au prix de 22 547,85 €TTC dont 3 003,85 €de TVA sur marge

Parc d'activités de Kermenez à Poullan sur Mer

❷ Vente de la parcelle cadastrée section ZI n°342 (1 115 m²) représentant le lot n°2 du parc d'activités de Kermenez, à Monsieur Thierry MICHEL, au prix de 12 957,25 €TTC dont 1 807,25 €de TVA sur marge.
Une subvention du Conseil Général du Finistère d'un montant de 5 335 €a été attribuée à Douarnenez Communauté dans le cadre de la commercialisation de ce terrain ; cette subvention départementale devant être répercutée sous la forme d'une réduction équivalente du prix de vente.

❸ Vente de la parcelle cadastrée section ZI n°344 (939 m²) représentant le lot n°4 du parc d'activités de Kermenez, à Monsieur Didier LOC'H, au prix de 10 911,98 €TTC dont 1 521,98 €de TVA sur marge.
Une subvention du Conseil Général du Finistère d'un montant de 4 470 €a été attribuée à Douarnenez Communauté dans le cadre de la commercialisation de ce terrain ; cette subvention départementale devant être répercutée sous la forme d'une réduction équivalente du prix de vente.

❹ Vente de la parcelle cadastrée section ZI n°347 (1 077 m²) représentant le lot n°7 du parc d'activités de Kermenez, à Monsieur Gwénaél MILLINER, au prix de 12 515,66 €TTC dont 1 745,66 €de TVA sur marge.
Une subvention du Conseil Général du Finistère d'un montant de 5 127 €a été attribuée à Douarnenez Communauté dans le cadre de la commercialisation de ce terrain ; cette subvention départementale devant être répercutée sous la forme d'une réduction équivalente du prix de vente.

Compte tenu de ce qui précède, vu l'avis favorable du bureau, il est proposé au conseil communautaire de donner son accord sur les ventes de terrains précitées et d'autoriser le Président à signer les actes correspondants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord aux dispositions présentées ci-dessus.

SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES

Rapporteur : Martine LE GOFF

Le tableau des emplois laisse apparaître que certains postes de catégorie A et B sont vacants, il est donc nécessaire de les supprimer.

Filière administrative : 2 postes d'attaché (catégorie A),
: 1 poste de rédacteur (catégorie B).

Filière technique : 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe (catégorie B).

D'autre part, un projet d'aménagement des horaires de la crèche a fait l'objet d'une étude consultative avec notamment la directrice de la structure. A savoir que les horaires d'ouverture seront élargis. Il convient donc de supprimer et de créer les emplois suivants :

Postes à supprimer

Filière médico-sociale : 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de 30 h,
: 1 poste d'agent social de 2^{ème} classe de 21 h.

Postes à créer

Filière médico-sociale : 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de 35h,
: 1 poste d'agent social de 2^{ème} classe de 35h.

Enfin, 3 agents du service technique ont été reçus à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe. Les règles de nomination à ce grade (les ratios) ont été instituées par délibération du 14 mai 2007.

Afin de permettre à ces agents de bénéficier d'un avancement de grade, il convient de créer 2 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe (1 poste étant actuellement vacant au tableau des emplois).

Filière technique : 2 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Vu l'avis favorable de la commission du personnel du 26 juin 2012,
Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 26 juin 2012,

Compte-tenu de ce qui précède, vu l'avis favorable du bureau, il est proposé au conseil communautaire d'adopter les dispositions ci-dessus à compter du 1^{er} octobre 2012.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord aux dispositions présentées ci-dessus.

**GARANTIE D'EMPRUNT : DOUARNENEZ HABITAT
OPERATION : FOYER KERIGUY A DOUARNENEZ**

Rapporteur : Gaby LE GUELLEC

Douarnenez HABITAT sollicite la garantie communautaire au remboursement d'emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de **906 926 euros**.

Opération : Foyer Kériguy à Douarnenez

Construction : 14 logements (studios)

Montant des prêts: 906 926 €

	Type de prêt	Montant du prêt	Durée (en année)*			Tx d'intérêt Actuel annuel
			Limite minimale	Durée centrale	Limite maximale	
Construction	PLUS	906 926 €	35	40	45	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt majoré de 65 points de base. Le taux d'intérêt indiqué est susceptible de varier en fonction de la variation du taux du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

*La durée de remboursement du prêt indiquée est susceptible d'être réduite ou allongée en fonction des révisions consécutives du taux d'intérêt sans pouvoir excéder cinq années par rapport à la durée centrale.

- **Compte-tenu de ce qui précède, vu l'avis favorable du bureau, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à intervenir en garantie des prêts ci-dessus exposés.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord aux dispositions présentées ci-dessus.

DEMANDES SUBVENTION

Organismes	voté 2012	demandé 2012	proposé 2012
6574 - subv fonct organ droit privé			
AOCD expérimenter l'approvisionnement local des restaos scolaires Ouest Cornouaille	0,00	1 100,00	1100
AOCD "valorisation de la filière bleue à Rennes"	550,00	266,61	266.61

0,00

- **Compte-tenu de ce qui précède, vu l'avis favorable du bureau, il est proposé au conseil communautaire d'accorder les subventions ci-dessus.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord aux dispositions présentées ci-dessus.

APPROBATION DE CESSION DE VEHICULE

Rapporteur : Rémi BERNARD

Deux propositions de reprise pour l'ancien tracto pelle CASE 580 SUPER K, hors service à la déchetterie de Lestrivin, sont parvenues à la communauté de commune :

- proposition 1 : 1 000€
- proposition 2 : 1 794€

Au vu des offres, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la cession du tracto pelle pour la somme de 1794 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord aux dispositions présentées ci-dessus.

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Rapporteur : Rémi BERNARD

Le trésorier de Douarnenez propose l'admission en non valeur de créances détenues par Douarnenez Communauté sur des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies.

Ces admissions en non valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L 2541-12-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont soumis à la décision du conseil communautaire.

Une fois prononcée, l'admission en non valeur donne lieu à un mandat émis à l'article 654 du budget de l'exercice.

Les admissions en non valeur sont récapitulées dans le tableau joint en annexe.

- **Compte-tenu de ce qui précède, vu l'avis favorable du bureau, il est proposé au conseil communautaire**
-
- **D'approuver les admissions en non valeurs pour le budget OM pour un montant total de 26 409,01€**
- **D'approuver les admissions en non valeurs pour le budget SPANC d'un montant total de 42,00€**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord aux dispositions présentées ci-dessus.

		Liste 812371415		Liste 834680815		Liste 814201915		Liste 842730215	
Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Inconnue	101	8 881,62	93	6 314,31	98	7 651,45	27	2 018,89
	Personne physique - Particulier	2	145,00	7	527,13	5	323,73	7	546,88
Catégories de produits	DIVERS	11	1 554,39	10	378,63	9	1 070,75	1	120,00
	REDEVANCE ORDURES	92	7 472,23	90	6 407,31	94	6 904,43	33	2 445,77
Motifs de présentation	PV carence	19	1 802,58	27	2 047,96	32	2 570,57	16	1 091,72
	Poursuite sans effet	11	819,00	26	1 589,78	28	2 128,97	4	359,00
	NPAI - Demande de renseignement négative	17	1 159,66	7	549,67	6	480,01	7	624,84
	PV perquisition - Demande renseignement négative	26	1 859,79	21	1 533,91	30	2 311,52	4	286,00
	DCD - Demande de renseignement négative	4	282,00	16	949,69	1	70,50	0	-
	Produit insuffisant de la vente et abs de renseig.	19	2 455,34	4	170,43	0	-	0	-
	Dossier de succession vacante négatif	7	648,25	0	-	6	413,61	0	-
	Créance minimale							1	1,71
Certificat d'irrecouvrabilité pour le débiteur							2	202,50	
Tranches de montant	Inférieur à 100 €	86	6 149,91	92	5 911,44	95	6 870,38	29	2 005,78
	Inférieur à 1 000€	17	2 876,71	8	930,00	8	1 104,80	5	559,99
	Inférieur à 5 000€	0	-	0	-	0	-	0	-
	Supérieur à 5 000€	0	-	0	-	0	-	0	-
Exercice de PEC	2012	1	76,00	0	-			1	102,00
	2011	2	149,00	1	55,50			3	282,50
	2010	15	1 303,21	3	174,50			12	887,04
	2009	26	2 090,41	23	1 677,85	14	1 101,00	12	895,05
	2008	25	2 089,49	56	3 840,56	40	3 011,67	3	221,18
	2007	23	2 194,01	10	700,78	33	2 832,96	1	120,00
	2006	10	1 032,00	7	336,75	11	692,64	0	-
	2005	1	92,50	0	-	2	133,03	1	42,50
	2004							1	15,50
			9 026,62		6 841,44		7 975,18		2 565,77
									26 409,01

DECISIONS MODIFICATIVES
-
BUDGET PRINCIPAL / BUDGET OM / BUDGET DEVELOPPEMENT ECO

RAPPORTEUR : Rémi BERNARD

Monsieur Le Président présente les propositions de décisions modificatives concernant les budgets suivants :

Budget Principal

Investissement : 123 300,00 €
Fonctionnement : 5 764,16 €

Budget Ordures Ménagères

Investissement : 29 182,00 €
Fonctionnement : 64 316,08 €

Budget Développement Economique

Investissement : - 70 000,00 €
Fonctionnement : 0,00 €

Compte-tenu de ce qui précède, vu l'avis favorable du bureau, Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les décisions modificatives ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord aux dispositions présentées ci-dessus.

NOTE EXPLICATIVE DM

Bureau Communautaire du 10 septembre 2012

BUDGET ORDURES MENAGERES

PROPOSITION DECISION MODIFICATIVE N° 02/2012

DEPENSES

RECETTES

INVESTISSEMENT		
Article	Montant	Observation
13911	4 795,00	Subvention d'inv transférée - Etat
13913	18 568,08	Subvention d'inv transférée - Département
13917	40 953,00	Subvention d'inv transférée
1641	- 25 000,00	Annulation rbst anticipé emprunt
020	- 10 134,08	Dépenses imprévues
	29 182,00	TOTAL

INVESTISSEMENT		
Article	Montant	Observation
2135	3 882,00	Encaissement retenue de garantie- Tvx non conforme Lestrivin
021	25 300,00	Virement de la section de fct
	29 182,00	TOTAL

FONCTIONNEMENT		
Article	Montant	Observation
6541	30 000,00	Créances admise en non valeur
6542	5 000,00	Créances éteintes (decision juridique)
658	4 000,00	Participation non valeur HLM Dz Habitat
022	16,08	Equilibre DM
023	25 300,00	Virement à la section d'investissement
	64 316,08	TOTAL

FONCTIONNEMENT		
Article	Montant	Observation
777	64 316,08	Quote part des subvention d'inv transférée
	64 316,08	TOTAL

93 498,08 **TOTAL GENERAL**

93 498,08 **TOTAL GENERAL**

6042	300,00	Participation spectacle MJC - Année 2012
6064	1 500,00	Fourniture de bureau
61522	2 500,00	Refection peinture à l'office de tourisme (non prévu en début d'année)
61523	3 500,00	Entretien sentier cotiers et reprise d'enrobé Rue des Roches Blanches
61551	10 000,00	culasse moteur sur MASCOTT + maintenance bi-répenseur
61558	150,00	Remise en état circuit pression pompe de lavage
6161	10 000,00	Assurance du personnel
6184	5 000,00	Formation FCO, CACES
6226	7 000,00	Honoraire étude juridique FRANPAC
627	500,00	Intérêt ligne de trésorerie (3e et 4e trimestre 2012)
6355	1 000,00	Carte grise nouveaux véhicules + frais de gestion
022	- 35 685,84	Equilibre de la DM
	5 764,16	TOTAL

777	5 764,16	ABI 29
	5 764,16	TOTAL

129 064,16 **TOTAL GENERAL**

129 064,16 **TOTAL GENERAL**

NOTE EXPLICATIVE DM

Bureau Communautaire du 10 septembre 2012

BUDGET DEVELOPPEMENT ECO

PROPOSITION DECISION MODIFICATIVE N°03/2012

DEPENSES

INVESTISSEMENT		
Article	Montant	Observation
020	- 70 000,00	Dépenses imprévues
	- 70 000,00	TOTAL

FONCTIONNEMENT		
Article	Montant	Observation
611	2 000,00	Location copieur PEP
61522	- 4 600,00	Entretien de batiment non réalisé
6236	2 000,00	Plans de douarnenez
6542	75 500,00	Créance éteintes (decision judiciaire : ASTEEL, TANNEAU)
	-	
673	100,00	Titres annulés sur exercice antérieur
	-	
022	- 5 000,00	Dépenses imprévues
023	- 70 000,00	Virement à la section d'investissement
	-	TOTAL

- 70 000,00	TOTAL GENERAL
-------------	----------------------

RECETTES

INVESTISSEMENT		
Article	Montant	Observation
021	- 70 000,00	Virement de la section de fct
	- 70 000,00	TOTAL

FONCTIONNEMENT		
Article	Montant	Observation
	-	TOTAL

- 70 000,00	TOTAL GENERAL
-------------	----------------------

Le Président,
Rémi BERNARD

La Secrétaire de séance
Henriette ROGUEDA